



Code d'éthique et de conduite

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Un code pour tous**
 - A qui s'adresse ce code?
 - Politiques de l'entreprise
- 3. Les valeurs d'ATS**
- 4. La mission d'ATS**
- 5. Principes et règles à observer**
 - Respect des législations
 - Sécurité et harcèlement des personnes
 - Neutralité et indépendance
 - Intégrité
 - Confidentialité
 - Transparence
- 6. Responsabilités**

Introduction

Chez ATS, nous croyons que lorsqu'une entreprise agit avec intégrité et cohérence, elle inspire confiance à l'ensemble de sa communauté.

L'honnêteté, l'équité et l'intégrité créent un environnement de travail sain, qui renforce la confiance de toutes les parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, partenaires et actionnaires. C'est la raison pour laquelle ATS privilégie toujours, dans ses relations, un comportement éthique et déontologique qui favorise de saines pratiques.

Notre **code éthique et de conduite** traduit cet état d'esprit et ces valeurs qui nous animent. Il traite de la conduite à adopter dans notre environnement de travail, dans nos pratiques commerciales et dans nos relations avec nos clients, fournisseurs, partenaires et autres tiers.

Il présente les valeurs de l'entreprise et les règles que tout le personnel d'ATS est tenu de respecter dans le cadre de ses activités quotidiennes et de ses relations avec autrui.

Il présente également des principes directeurs, afin d'aider nos collaborateurs à prendre des décisions en accord avec les valeurs de l'entreprise.

Un code pour tous

A qui s'adresse ce code ?

Ce code s'adresse à l'ensemble des actionnaires et des salariés d'ATS, sans exception. Chacun s'engage à le respecter en toute circonstance. Il est remis systématiquement à tous les nouveaux collaborateurs rejoignant la société.

Il s'adresse également à l'ensemble des fournisseurs, partenaires et clients de l'entreprise, tenus d'observer les mêmes règles lorsqu'il représente ATS ou traite avec elle..

Politiques de l'entreprise

ATS a défini des politiques générales et par services :

- Politique générale
- Politique commerciale
- Politique opérations
- Politique achats
- Politique RH
- Politique qualité, sécurité et développement durable

Ces politiques sont assorties de règles de gestion et de fonctionnement, que les collaborateurs de l'entreprise sont également tenus de respecter, en sus du présent code.

Les valeurs d'ATS

Les valeurs de l'entreprise

Nos valeurs sont des principes moraux et sociétaux sur lesquels nous nous basons pour évoluer et prendre nos décisions stratégiques. Elles reflètent la vision de nos dirigeants et guident notre action au quotidien.

Depuis sa création, l'entreprise ATS repose sur les valeurs suivantes :

L'humilité

- Nous sommes une PME et agissons en tant que tel
- Nous sommes humbles dans notre façon de faire et d'être
- Nous sommes humbles mais ambitieux

Le sens du service

- Nous sommes honnêtes et respectueux envers nos clients
- Nous tenons nos engagements
- Nous sommes des professionnels qui maîtrisons nos produits et nos métiers

Le sens des responsabilités*

- Nous accordons à notre personnel une grande autonomie et nous lui faisons confiance
- Le sens des responsabilités guide chacune de nos décisions et de nos actions
- Nous agissons en toute circonstance de manière professionnelle et responsable

* Le sens des responsabilités induit un 'droit à l'erreur' pour chaque collaborateur

Chaque collaborateurs se doit de s'approprier, de partager et de transmettre ses valeurs, car elles sont les fondations de l'entreprise.

La mission d'ATS

La mission d'ATS

Notre mission est d'accompagner nos clients dans leur développement économique et géographique :

- En proposant des solutions logistiques premium adaptées à leur besoins et budget,
- En garantissant une visibilité totale sur les envois,
- En leur permettant de maîtriser leur coût,
- En leur faisant réaliser des économies au quotidien.

Notre objectif est simple :

- Améliorer le fonctionnement de leur supply-chain,
- Garantir la continuité de leurs services et productions,
- Contribuer ainsi directement à l'amélioration de leur compétitivité.

Nous aidons ainsi nos clients à rester agiles et performants.

En termes de santé des populations, ATS met à la disposition des professionnels de la santé et des organisations humanitaires des solutions de transport personnalisées et sécurisées à marge réduite et agit par là en tant qu'entreprise citoyenne, acteur responsable de la société civile.

Principes et règles à observer

Respect de la législation

ATS, de part son activité de transporteur et de transitaire, est amené à travailler à une échelle internationale et à exercer ses activités dans de nombreux pays. Nous nous engageons à respecter toutes les lois et règlements en vigueur.

Ces droits fondamentaux guident également notre politique achat.

Avant d'entamer une collaboration, nous nous assurons que nos fournisseurs respectent également les réglementations en vigueur.

Nous sommes très respectueux des lois visant à lutter contre la corruption, à interdire le travail des enfants et le travail forcé.

Harcèlement et sécurité des personnes

Nous portons une attention toute particulière à la santé et la sécurité des personnes. Les politiques d'ATS protègent l'ensemble des employés et partenaires contre toute forme de harcèlement ou d'intimidation, qu'elle soit de nature sexuelle, physique ou psychologique.

Chaque collaborateur doit pouvoir travailler dans un environnement professionnel sain et respectueux et doit tout mettre en œuvre à son niveau pour préserver un tel climat de travail.

Neutralité et indépendance

L'appartenance politique et les croyances religieuses relèvent de la vie privée. Elle ne sauraient s'exercer dans le cadre de l'entreprise. Notre société ne finance pas d'organisation politique ou religieuse.

Principes et règles à observer

Intégrité

L'intégrité est un critère déterminant dans le choix de nos partenaires et fournisseurs. Nous nous engageons à faire connaître toute situation de conflit d'intérêt.

Enfin, nous attendons de nos salariés un comportement totalement intègre et honnête, en particulier dans le cadre de leur relation avec autrui : clients, fournisseurs, partenaires ou tiers

Biens de la société

Les biens de la société ne doivent servir qu'à des fins strictement professionnelles. Tous les employés se doivent de prendre soin des matériels qui leur sont confiés et dont ils ont la responsabilité.

Confidentialité

Nous garantissons la confidentialité des données qui nous sont transmises par nos clients, fournisseurs et partenaires et ne les divulguons jamais à des tiers.

Nous veillons également à la confidentialité de notre savoir-faire et des informations internes, sur lesquelles repose la pérennité de notre société.

Seules les informations rendues publiques par notre société peuvent être communiquées en dehors du cadre professionnel.

Principes et règles à observer

Communication

Les employés d'ATS sont tenus d'être francs et sincères avec leurs collègues, et de ne pas tromper intentionnellement collègues, clients ou fournisseurs.

E-mail et internet

Ces deux outils sont mis à la disposition des employés par la société à des fins strictement professionnelles. Aussi l'accès Internet et les ordinateurs ne doivent jamais être utilisés pour consulter, transmettre ou télécharger des contenus inappropriés, qui ne répondent pas à des critères professionnels.

Les courriers électroniques (e-mails) sont devenus un mode de communication très utilisé dans les entreprises. Aussi convient-il d'accorder une attention toute particulière à leur usage. Chaque employé doit être conscient qu'un courrier électronique peut être intercepté, imprimé ou transféré à tiers personne et utilisé pour nuire à l'entreprise.

Transparence

Nous garantissons à nos clients une transparence totale sur les missions transport que nous réalisons pour leur compte. Pour leur permettre de piloter leur activité transport, nous leur fournissons un accès direct à notre système d'exploitation et à nos données opérationnelles.

Nous leur communiquons également régulièrement les indicateurs relatifs à notre performance.

Responsabilités

Salariés

Nous exigeons des nos salariés qu'ils :

- S'engagent pleinement dans la réussite des objectifs du groupe ATS ;
- Aient pris connaissance du Code et le respectent au quotidien ;
- Soient intègres et exécutent leurs missions professionnelles avec professionnalisme;
- Soient, en toutes circonstances, conscients des principes de bases du Code qui s'appliquent à leur travail ;
- Se réfèrent à un supérieur hiérarchique direct concernant toutes interrogations relatives au Code ;
- Alertent leur supérieur hiérarchique lorsqu'ils découvrent une éventuelle transgression faite au Code.

Managers

Outre le respect des responsabilités précédemment évoquées, les managers d'ATS doivent avoir une parfaite connaissance du Code pour pouvoir :

- Faire preuve d'un comportement exemplaire favorisant la création d'un environnement de travail sain ;
- Être attentifs aux éventuelles transgressions faites au Code pour ensuite remonter l'information au(x) supérieur(s) ;
- Accompagner et protéger tout salarié ayant signalé une transgression faite au Code.